

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2010

Absents : IMBERT-RUFFIER

Objet : Groupement intercommunal de la Raye (GIR)-Convention adhésion- Désignation des délégués-Convention de partage et de transfert de compétences-

Vu l'arrêté Préfectoral n°09-5664 du 8/12/2009 concernant la réduction du périmètre du Groupement Intercommunal de Chabeuil (GIC) à compter du 01/01/2010 et les modifications des statuts,

Le GIC prend la dénomination de GIR (Groupement intercommunal de la Raye) et comprend 6 communes : Barcelonne, Combovin, Chateaudouble, Montvendre, Peyrus, Ourches.

C'est pourquoi Monsieur le Maire soumet au conseil municipal :

- La convention d'adhésion au GIR,
- La désignation des délégués
- La convention de partage et transfert des compétences

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'adhérer au GIR (groupement Intercommunal de la Raye) à compter du 01/01/2010 dont le siège social est fixé à la mairie de Combovin, institué pour une durée illimitée,

- Désigne les délégués :

Titulaires

PETIT François-Bernard

SERVIAN Bruno

PHILIBERT Stéphane

Suppléants

IMBERT Laurent

SAYN Pierre

- De rejeter la convention de partage et transfert de compétences suite à la contestation par 9 voix sur 11 présents, de l'article 3 concernant le devenir de la déchèterie de Montvendre,

Dans le détail, la position du conseil est la suivante :

- Article 1-Affaires générales : accord du conseil

- Article 2-Affaires scolaires-tourisme : accord du conseil après discussion à propos de l'Actif, le conseil aurait souhaité voir rétrocéder au GIR la part des communes le composant.
- Article 3-Compétence obligatoire, ordures ménagères :Vote négatif du conseil (9 voix sur 11 présents) celui-ci estime que la convention concernant la déchèterie devrait être passée entre le GIR et la Communauté d'agglomération et non entre celle-ci et la commune de Montvendre.
- Article 4 : transfert des éléments d'actif et du passif : Accord du conseil
- Article 5 : dispositions générales, accord du conseil
- Article 6-litiges : Accord du conseil.

QUESTIONS DIVERSES

ENTRETIEN DES LOCAUX -PLANNING DE L'AGENT D'ENTRETIEN

Mme QUAILLET, adjointe déléguée du personnel communal, considérant qu'il n'y a plus classe les samedis depuis un certain temps, propose de modifier le planning de l'agent d'entretien et d'établir un avenant à son contrat de travail.

BIBLIOTHEQUE-AMENAGEMENT-RAYONNAGES

Mme QUAILLET de la commission relation bibliothèque, présente au conseil le plan d'aménagement qui consiste à occuper les deux salles de la mairie (ancienne salle du conseil et le local "tisannerie") avec suppression du frigo, placard balai et bar.

Soumet les devis des sociétés : ADP, PSA, DPC, OPTIM qui varient de 4500 € à 8500 €, le conseil n'a pas arrêté le choix de l'entreprise, d'autres devis seront demandés, Mme QUAILLET rencontrera les responsables de la bibliothèque pour discuter des propositions du conseil, présentation des devis et les informer que compte tenu du coût de ces aménagements, le conseil ne donnera pas pendant 2 ans de subvention pour des achats de livres.

ACQUISITION D'UNE ESTRADE

Le conseil préfère attendre la mise en place de la communauté de communes et peut être acquérir une estrade en commun.

ACQUISITION DE BANCS

Les bancs de la salle communale sont très abîmés, le conseil opte pour l'achat d'une dizaine de bancs.

SITE INTERNET-BULLETIN MUNICIPAL

Compte tenu des problèmes financiers que rencontre le Réseau des Communes, gestionnaire du site de Montvendre,

Vu la proposition de rachat du site à Réseau des Communes et le contrat de maintenance, le conseil opte pour l'achat du site pour un coût de 900 € TTC avec effet au 21 janvier 2010 et donne son accord pour un contrat de maintenance à raison de 406 € TTC / an à compter de 2011.

En conséquence, le conseil décide de ne faire plus qu'un seul bulletin municipal par an en décembre et une feuille d'informations à la demande.

SEISME A HAÏTI

Le conseil vote une aide de 500 € qui sera versée sur le compte ouvert à cet effet par l'Association des Maires de la Drôme.

TOUR DE France

SAYN Pierre est désigné pour participer à la réunion en Préfecture le 26 janvier 2010.

URBANISME

Le conseil examine les dossiers suivants :

CHABANNAS Christian, construction d'un garage, quartier Molière

GFA les Béalets, Panneaux Photovoltaïques, les béalets

BARRE Pierre, aménagement bâtiment existant, le village